

Exportation et développement Canada

# Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

**RAPPORT 2024**



## Notre engagement

En tant qu'organisme de crédit à l'exportation du Canada, Exportation et développement Canada (EDC) reconnaît qu'il est de son devoir de respecter les droits de la personne enchaînés dans la Charte internationale des droits de l'homme et dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail. Nous exerçons nos activités conformément aux lois canadiennes, qui intègrent les engagements internationaux pris par le Canada. Nous nous efforçons de rendre nos pratiques conformes aux normes, cadres et principes internationaux applicables, notamment les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU). À titre d'organisme fournissant des services financiers, nous engageons chaque année des dépenses relativement faibles pour ce qui est de l'approvisionnement en biens. Nous sommes néanmoins résolus à apporter notre pierre à l'édifice en travaillant à prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

## À propos du présent rapport

Le présent rapport a pour vocation de répondre aux obligations de déclaration d'EDC, à titre d'institution fédérale, qui lui sont prescrites par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (2023) du Canada (la « Loi ») pour l'exercice 2024. Ce document indique les mesures prises en 2024 pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé et au travail des enfants dans la production de biens achetés par EDC.

## À propos d'EDC

EDC est une société d'État qui aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir à l'étranger. Depuis 1944, elle fournit aux entreprises canadiennes les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, réseaux de relations et solutions financières, dont des prêts, des capitaux propres et des solutions d'assurance – pour prospérer en toute confiance. Son siège social est situé à Ottawa, et elle emploie plus de 1 950 personnes réparties dans 16 bureaux au Canada et dans 25 représentations

à l'étranger. Dirigée par un Conseil d'administration nommé par le gouvernement du Canada, EDC rend compte au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Commerce international. L'Équipe de la haute direction d'EDC élabore et met en œuvre la stratégie d'affaires de la Société, et supervise toutes les politiques, procédures et cadres opérationnels, dont ceux ayant trait aux droits de la personne, à l'approvisionnement et aux pratiques en matière d'emploi. Toutes les politiques d'EDC sont approuvées par le Conseil d'administration. La supervision du service d'approvisionnement par la haute direction est effectuée par le premier viceprésident et chef des Services juridiques d'EDC.

## Notre chaîne d'approvisionnement

EDC est un organisme offrant des services financiers et, à ce titre, elle ne produit pas de biens ni au Canada ni ailleurs. Elle n'importe pas non plus de biens directement au pays. La Société achète essentiellement des services et certains biens à des fournisseurs canadiens (distributeurs et revendeurs) plutôt qu'aux fabricants. En 2024, le montant total en approvisionnement dépassait 272 millions de dollars. EDC a acheté des services dans diverses catégories (ex. : services professionnels, licences d'utilisation, abonnements, formations et commandites). Quant aux biens, il s'agissait principalement d'équipement de bureau (ex. : ordinateurs portables, téléphones, meubles et périphériques). Les systèmes d'approvisionnement et les ententes d'achat actuels d'EDC ne permettent pas l'analyse ni l'intégration dans les rapports de facteurs comme les emplacements, les industries et les secteurs des fournisseurs, ou encore les régions d'origine et les matériaux utilisés dans la fabrication des biens achetés par la Société. Cependant, EDC reconnaît le risque d'exposition au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et dans les activités de ses fournisseurs. Elle s'efforce d'atténuer ce risque au moyen de ses politiques et améliore les processus de contrôle préalable qui régissent la collaboration avec les fournisseurs. Nous avons également demandé à un spécialiste externe d'évaluer le risque de travail forcé ou de travail des enfants chez nos fournisseurs pour ainsi améliorer nos futurs rapports et la gestion des risques dans ce domaine.

En 2024, nous avons également acheté un faible pourcentage de biens par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) et Services partagés Canada (SPC), deux agences qui ont adopté des programmes pour protéger les droits de la personne dans les chaînes d'approvisionnement. Grâce à des échanges constants, EDC cherche à mieux comprendre leurs politiques, leurs pratiques et les mesures adoptées pour gagner en efficacité, mais aussi à cerner les domaines qui recèlent des possibilités d'harmonisation entre entités fédérales.

## Nos politiques et nos pratiques en matière de contrôle préalable

Dans le document [Évaluation de l'importance relative de 2021](#), il a été réitéré que les droits de la personne et la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement demeurent des sujets d'intérêt pour EDC et ses parties prenantes. Voici la liste des politiques qui orientent les pratiques de la Société en matière d'approvisionnement.

## Politiques pertinentes

### 1. [Code de conduite d'EDC](#)

Le Code de conduite d'EDC énonce nos engagements en faveur des droits de la personne. Approuvé par le Conseil d'administration de la Société, il s'applique aux employés permanents et contractuels.

### 2. [Politique d'approvisionnement](#)

La Politique encadre la collaboration avec les fournisseurs conformément aux pratiques de gestion du risque d'EDC. Nous appliquons cette politique au moyen de notre Ligne directrice interne en matière d'approvisionnement, laquelle tient compte de facteurs ESG dans la prise de décisions, dont le respect des droits de la personne reconnus mondialement, ce qui comprend la création d'environnements de travail sécuritaires et de conditions de travail équitables qui interdisent le travail forcé et le travail des enfants. Contrairement à la Politique d'approvisionnement qui est consultable sur le site Web d'EDC, la Ligne directrice en matière d'approvisionnement n'est pas accessible au public, et

ce, par souci du maintien de l'équité et de la capacité concurrentielle.

### 3. [Code de conduite des fournisseurs](#)

EDC cherche à choisir des fournisseurs qui ont les mêmes valeurs qu'elle. Le Code définit les principes et les attentes que les fournisseurs doivent respecter lorsqu'ils font affaire avec EDC. Les nouveaux fournisseurs doivent confirmer avoir pris connaissance du Code au moment de leur inscription. Ils doivent se conformer à toutes les lois et à tous les règlements en matière de main-d'œuvre et d'emploi, de droits de la personne et de lutte contre la discrimination. En outre, dans les territoires où les lois et les règlements ne protègent pas adéquatement les droits de la personne, EDC attend des fournisseurs qu'ils offrent le plus haut niveau de protection possible aux travailleurs, surtout en refusant le travail forcé et le travail des enfants.

### 4. [Pratiques de contrôle préalable supplémentaires](#)

Les contrats d'approvisionnement standard d'EDC exigent aussi des fournisseurs qu'ils respectent les lois applicables (lois en matière d'emploi, de travail ainsi que de santé et de sécurité) et qu'ils conviennent de ne pas se livrer à des actions prohibées. Nous utilisons également des logiciels spécialisés pour sélectionner nos fournisseurs potentiels en fonction des risques, notamment des risques liés aux droits de la personne.

## Formation du personnel d'EDC

Les employés d'EDC suivent une formation annuelle obligatoire sur le Code de conduite. En 2023, EDC a également mis en place une formation obligatoire portant sur les risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. Cette formation est donnée aux employés d'EDC au sein des équipes suivantes : Approvisionnement, Gestion des risques des tiers et Conseils ESG. Cette formation d'une heure et demie a été conçue et offerte par un spécialiste externe des droits de la personne en collaboration avec EDC. En 2024, un spécialiste externe a dispensé une formation centrée sur la compréhension de la Loi et sur le contrôle préalable en matière de droits de la personne

dans la chaîne d'approvisionnement aux membres de l'Équipe de l'approvisionnement. La formation à cet égard restera une priorité en 2025.

## Mesures correctrices

En 2024, EDC n'a constaté aucune situation nécessitant la prise de mesures correctrices liées au travail forcé ou au travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement. Le cas échéant, nous soutiendrons le fournisseur qui doit prendre de telles mesures afin qu'il réponde à nos attentes dans ce domaine. En cas de manquement, EDC pourrait résilier le contrat avec ce fournisseur.

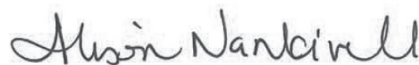
## Évaluation de l'efficacité de la démarche d'EDC

Les pratiques liées aux droits de la personne sont en constante évolution. Aussi, EDC est à l'affût des tendances nationales et internationales dans ce domaine. En 2023, nous avons remanié et actualisé le Code de conduite des fournisseurs afin d'apporter plus de clarté au message et aux définitions relatives au travail forcé et au travail des enfants. Par ailleurs, EDC continue de collaborer régulièrement avec d'autres sociétés d'État dans l'optique de mener à bien des analyses comparatives et de favoriser la mise en commun des pratiques exemplaires en matière d'approvisionnement.

## Résumé

EDC s'engage à respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, y compris dans les relations avec ses fournisseurs.

Le présent rapport a été rédigé de concert avec les équipes d'EDC chargées de l'approvisionnement, de la gestion des risques et de la fonction ESG.



mai 1, 2025

**Alison Nankivell**

*Présidente et chef de la direction d'EDC*

## Déclaration juridique

EDC a préparé le présent rapport dans le seul but d'honorer ses obligations au titre de la Loi, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. Ce document est à jour à la date des présentes. Il concerne uniquement les obligations de déclaration d'EDC au titre de la Loi et ne doit pas être utilisé à d'autres fins. En conséquence, nul ne doit s'y fier pour d'autres fins que celles de se conformer à la Loi. EDC ne peut être tenue responsable des pertes ou dommages découlant de l'utilisation du présent rapport ou des renseignements qu'il contient, sauf dans les cas prévus par la Loi.

Le présent rapport contient des déclarations prospectives concernant des attentes et événements futurs, notamment des déclarations ayant trait aux objectifs, cibles et engagements d'EDC relativement à sa volonté de faire respecter les droits de la personne dans tous les aspects de ses activités, par exemple dans les relations avec ses fournisseurs. EDC tient à préciser que l'exactitude de telles déclarations peut varier sous l'effet de plusieurs facteurs et aléas. Les résultats réels pourraient donc différer sensiblement des attentes, engagements et cibles de la Société.

